

Le président d'Intermife France (accueil, information, orientation) préconise une coordination régionale des structures labellisées d'orientation

Politique > [Réforme de la formation](#)

Récemment auditionné par la commission spéciale du Sénat au titre de l'examen du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle, Gaston Paravy, président [Intermife France](#), réclame « *une réforme radicale des pratiques d'orientation qui réponde aux préconisations du sommet européen de Lisbonne* ».

« Comment donner aux masses une deuxième chance ? Pour cela, seules les pratiques telles que la guidance personnelle et professionnalisée peuvent éviter la marginalisation des plus défavorisés. Il s'agit de généraliser des pratiques éducatives pédagogiques qui n'ont jamais été mises en pratique par le service public de l'emploi », plaide-t-il dans un entretien accordé au Quotidien de la formation, lundi 7 septembre.

Pour Gaston Paravy, « *il faudrait que cette loi engendre un autre regard sur les personnes les plus défavorisées* ». Et de citer l'exemple du Québec, où à partir de 16 ans, les jeunes qui n'ont pas réussi leur scolarité sont traités comme des adultes, dans le cadre d'une stratégie de deuxième chance tout au long de la vie.

Parallèlement à son audition, le président d'Intermife a soumis aux sénateurs un projet d'amendement à l'article 3 du projet de loi. Ce dernier prévoit que « *l'accès au droit à l'orientation pour tous est également conditionné par des structures labellisées mettant en œuvre des stratégies non strictement évaluatives mais éducatives, mobilisant la personne par la valorisation de l'expérience personnelle et professionnelle, telles que la guidance professionnelle personnalisée* ».

Dans cette perspective, « *les Conseils régionaux coordonneront les structures labellisées et favoriseront ainsi une culture commune de l'information et de l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la professionnalisation des acteurs* ».

Selon l'exposé des motifs de l'amendement, celui-ci « *traduit une volonté politique nouvelle d'intégrer dans les pratiques le courant de l'orientation éducative apparu en France dans les années 80, qui devrait succéder au courant initial diagnostic et évaluatif qui ne répond plus aux besoins et aux exigences d'une économie de la connaissance* ».

Il préconise « *l'échelon régional comme le plus pertinent pour une gouvernance de la politique d'information et d'orientation professionnelle. A l'instar de l'expérience de Rhône-Alpes, l'implication de la Région, aux côtés de l'Etat et des partenaires sociaux a permis de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de l'Accueil information orientation et accompagnement (AIOA) autour du Pôle Rhône-Alpes de l'orientation* ».

Documents joints

- [Document](#) (PDF – 30.3 ko)

Le 8 septembre 2009, par [David Garcia](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Centre Inffo 2009

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.